

Réponses aux questions des candidats

Des visites sur site sont-elles prévues ?

Une visite des différents sites d'implantation de chaudières se tiendra le mercredi 29 avril 2026 de 10 à 12h. Le rendez-vous se fera directement en Mairie.

Les pièces correctives sont-elles incluses dans le marché ? Si oui, dans quel prix devons-nous les prévoir ?

Les pièces à fournir dans le cas de la maintenance corrective ne sont pas dans le marché. Elles feront l'objet d'un chiffrage sur devis. En l'espèce seul le coût horaire des interventions pour maintenance corrective est demandé dans l'offre du présent marché.

Concernant les arrêts et mises en service des installations, faut-il prévoir pour les établissements scolaires un passage avant et après les vacances ou cela est-il géré par la Ville ?

Les démarrages et arrêts seront faits par les services techniques de la commune.

Faut-il prévoir une analyse physico-chimique des installations de chauffage ?

Non.

Est-ce que la filtration d'air est comprise au contrat ?

La filtration n'est pas comprise dans ce marché.

Est-ce que le contrôle disjoncteur est prévu au contrat ?

Seul le site de la salle omnisports est équipé d'un disjoncteur. Son entretien est prévu au contrat dans le cadre de la maintenance préventive.

Concernant les systèmes double flux, un remplacement des filtres est prévu à chaque maintenance, la fourniture est-elle comprise dans le forfait P2 ?

Un remplacement des filtres est à prévoir dans le cadre de la maintenance préventive pour l'équipement de la salle omnisports. Les équipements à remplacer régulièrement dans le cadre de la maintenance préventive doivent être intégrés dans le forfait de cette maintenance, c'est-à-dire dans le coût horaire de la main d'œuvre. Celle-ci devra inclure le remplacement de petit matériel devant permettre le fonctionnement normal des installations faisant l'objet du présent contrat.

Pouvez-vous confirmer la périodicité des visites sur les systèmes doubles flux ? une visite annuelle ?

Une visite annuelle

Il n'est pas précisé dans l'annexe matériels si les équipements servent à la production ECS. Pouvez-vous éclairer ce point ? Par ailleurs dans l'affirmative pouvez-vous nous indiquer si nous devons prévoir les analyses légionelles ou si elles sont à la charge de la Ville ? (Quid de résultat positif)

Les équipements de la salle Omnisport et Zabalki servent à la production d'eau chaude sanitaire, mais pas les autres équipements qui sont destinés au seul chauffage.
Des analyses pourront être demandées au titulaire du marché.

En vue de limiter la part de maintenance corrective, est-il possible de prévoir d'autres maintenance préventive en complément de la maintenance annuelle ? Quid de la périodicité de remplacement des filtres sur les systèmes doubles flux. (Extrait CCTP : remplacement des filtres à chaque maintenance)

Oui, le candidat est libre de faire des propositions dans une annexe qui détaillera éventuellement la méthodologie suivie dans le cadre de la maintenance préventive.

Y a-t-il une limite concernant les annexes du mémoire technique (nombre de pages ou nombre d'annexes) ?

Il n'y a pas de limites au nombre d'annexes. L'appréciation du critère technique se fera sur la base des réponses apportées par le candidat sur le document joint à la consultation et intitulé « *Cadre de réponse technique* ». Ce document est divisé en plusieurs sections auxquelles il faudra apporter un développement.